



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 24185

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels de catégorie C de l'éducation nationale qui sont répartis dans les deux corps d'agents administratifs, E2 et E3, et d'adjoints administratifs, E4, E5 et NEI. En effet, ces personnels exercent, quel que soit leur corps, les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités et se voient confier les mêmes tâches. En conséquence, il lui demande la suite qu'il entend donner à l'audit du dispositif OMEGA, réalisé en 1995, qui concluait à la fusion en un seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs. Il lui demande également s'il envisage à court terme un corps unique de catégorie C pour les personnels administratifs de son ministère.

## Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Drian](#)

**Circonscription :** Morbihan (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24185

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 1999, page 274

**Réponse publiée le :** 1er mars 1999, page 1238